Association «Les Amis de Béost» Cadre réservé à l'administration Contact: Christian BONNAVENTURE. TEL: 06.79.38.44.58 Caution_____€___versée le_____ Email:christian.bonnaventure0876@orange.fr Acompte______€___versé le______ Centre d'accueil à Béost : Mr GARDERES : TEL n°: 06.87.36.03.72. Prestataire Restauration: Mme BRENIER Sara: 06.70.74.04.65. Réglé en totalité d'un montant de : ____,_€ : Email: sarabre@hotmail.fr CONTRAT DE MISE A DISPOSITION par chèque ou Virement : le_____ Entre Monsieur Christian BONNAVENTURE, représentant dont Dégradations:_____€___ l'association «Les Amis de Béost», dont le siège social est : 16 rue Montant :_____€ ____ Pierre LASSERRE 64300 Orthez. Et: M____ représentant______ Adresse téléphone Il a été convenu que l'association «Les Amis de Béost», propriétaire du gite de groupe & de séjour (Pont de Béost - 64440 Béost), met à la disposition de: son gîte de groupe & de séjour habilité à recevoir des groupes de jeunes de l'éducation nationale, jeunesse et sport, des centres de vacances, associations, familles et leur encadrement,comités d'entreprises d'un minimum de 25 personnes,ou payant pour 25, (20 pour les groupes de l'Éducation nationale) et ce en gestion libre. Possibilité de repas (pension, demi pension, repas unique, pique nique) mise en relation avec prestataire extérieur. Caractéristiques du séjour ; *(à compléter obligatoirement : heure d'arrivée prévue et nombre de participants) Dates : du___/__/ arrivée prévue à :___h___' (*) Au___/___ départ prévu à :___h___' (*) Nombre de participants(*)_____ **Facturation** (cochez les cases correspondant aux prestations souhaitées): Adultes: **Enfants:** Tarif (TS= Taxe de Séjour 0,60 € Pour Adultes Sous-Total Seulement) ☑ adhésion à l'association Par groupe: 20,00 € 20,00 € nombre de personnes : □ pour 2 nuits d'occupation et + personne et par nuit : 10,00 € + 0,60 € de TS 10,60 € nombre de nuitées : ☐ Pour une nuit unique par personne et par nuit : 12,00 € + 0,60 € de TS 12.60 € d'occupation nombre de nuitées : ☐ Occupation partie gauche seule: 70,00 € par nuit 70,00€ (44 lits) ☐ Occupation partie gauche + 1er dortoir de droite 95,00€ (coté rue) ;95,00 € par nuit (60 lits) □ chauffage ☐ Occupation totale du centre: 115,00 € par nuit 115,00€ (105 lits) si nécessaire ☐ Utilisation de la salle de classe: 50,00 € par jour + 50,00€ 50,00 € Si chauffage utilisé **TARIF** en €:

Présentation du GÎTE DE GROUPE & DE SEJOUR : voir annexe.

Le stationnement des autocars et véhicules acheminant les groupes se fait face au gîte, à gauche après le pont sur le cours d'eau le CANCEIGT, une fois la descente des personnes avec leurs bagages terminée.

Occupation des locaux : le gardien sera chargé de l'attribution des dortoirs en fonction de l'importance et de la composition du groupe. Les lits inoccupés ne doivent pas servir pour entreposer les sacs ou autres affaires qui pourraient souiller la literie. Il effectuera les états des lieux entrant et sortant (le prévenir en sonnant au domicile)

— L' accès aux

chambres et dortoirs ne pourra s'effectuer qu'à partir de 16 heures le jour de votre arrivée. Toutefois vous pourrez déposer vos affaires dans un local du gîte de groupe à partir de 9 heures.

- Le jour prévu pour votre départ, les chambres et dortoirs devront être libérés avant 10 heures au plus tard de façon à procéder au changement de la literie de tous les lits occupés durant votre séjour pour le séjour suivant et d'effectuer l'état des lieux avec le gardien ou tout autre personne de l'association.
- En cas d'activité ce jour là, possibilité de garder vos affaires dans une pièce du gîte jusqu'à 17 heures.

<u>Sécurité:</u> Afin de respecter les règles de sécurité, lors de chaque séjour, un responsable du groupe devra obligatoirement occuper l'une des 3 chambres située à l'étage à droite en haut de l'escalier. Il lui sera remis une clef du bureau, et recevra une information sur le fonctionnement de l'armoire de sécurité (détecteurs de fumée). «Ce paragraphe concerne les groupes dépendants de l'éducation nationale et la jeunesse et sport».Il est interdit de fumer dans l'enceinte du gîte (Décret n°2006 :1386 du 15/11/2006).

Assurances:L'association «Les amis de Béost» assure l'ensemble des locaux contre l'incendie et garantit la responsabilité civile immobilière. Il vous appartient donc de vérifier si la police de votre assurance couvre vos activités et garantit bien ces risques. L'occupant déclare être garant pour sa responsabilité civile en ce qui concerne les risques d'occupation et les dégâts causés aux tiers par des personnes du groupe.

VISITE DU GÎTE DE GROUPE & DE SEJOUR : Rendez-vous sur le site : «gite-groupe-pyrenees-ossau»

Modalités de règlement:

<u>L'association «Les amis de Béost» n'est engagée qu'à réception du présent contrat dûment signé et accompagné :</u>

- d'un chèque d'acompte de 20 % du montant à régler, pour confirmation de la réservation. Cet acompte sera conservé par l'association en cas de désistement signalé moins d'un mois à l'avance, sauf cas de force majeure.
- (*) ATTENTION : SEUL UN DEDIT DE 20% EST ACCEPTÉ. AU DELA, LE NOMBRE DE PERSONNES QUE VOUS AUREZ MENTIONNE SUR LE CONTRAT COMME PARTICIPANTS (- LES 20%) VOUS SERA FACTURE
- et d'un chèque de caution de 300 €, restitué ou conservé dès le constat des lieux. Facture en sus si les locaux sont négligés ou dégradés. Un état des lieux est fait à chaque arrivée et départ par le gardien ou un membre de l'association.

Règlement du solde dès réception du décompte total. Chèques établis à l'ordre de l'association «Les Amis de Béost»

| Fait en 2 exemplaires : | |
|---|-------------------------------------|
| Pour le groupe, | Orthez, le : |
| NOM : | Pour l'association par délégation : |
| Date et Signature (précédée de la mention manuscrite: | M. Ch.BONNAVENTURE |
| «Lu et approuvé») | |

DOCUMENT A CONSERVER